

Rapport du Président

Commission Permanente du
jeudi 24 mars 2016

4^{ème} **Commission**
N° CP-2016-3-4-2

Service instructeur

DSOL - Direction études, finances et appuis de la
solidarité

Service consulté

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS OU ORGANISMES RELEVANT DE LA
SOLIDARITE ET DE L'AUTONOMIE, PERSONNES AGEES ET PERSONNES EN
SITUATION DE HANDICAP
POUR UN MONTANT DE 102 850 EUROS**

Résumé : Il vous est soumis, dans le présent rapport, les demandes de subventions de fonctionnement de 11 associations ou organismes relevant de la politique solidarité et autonomie pour un montant total de 102 850 €, sur la base de critères plus restrictifs cette année, dans la perspective du recentrage de nos aides.

Dans le cadre de sa politique d'aide aux associations ou organismes dans le domaine de l'action sociale, le Conseil départemental accorde chaque année des subventions de fonctionnement à des associations ou organismes œuvrant au service de la population haut-rhinoise.

Dans le contexte de désengagement continu de l'Etat au travers de la baisse de la dotation globale de fonctionnement, ont été définies pour l'année 2016 des orientations stratégiques en matière d'attribution des subventions aux associations relevant de la solidarité, suite à la réflexion menée conjointement avec les Présidents des Commissions Solidarité et autonomie et Solidarité, famille, insertion et logement, ainsi que la Présidente de la Commission Finances et Budget.

Pour les associations relevant du champ strict de compétences du Conseil départemental, il a été décidé :

- d'une baisse de 5 % (sauf exception) de la subvention 2016 par rapport au montant accordé en 2015,
- de la diminution de 30 % de la subvention 2016 pour les associations disposant d'une trésorerie supérieure à 9 mois de fonctionnement courant au 31 décembre 2014.

Pour les associations ne relevant pas strictement du champ de compétences du Conseil départemental ou à caractère facultatif, la subvention 2016 est diminuée de 30 % par rapport au montant accordé en 2015.

Par ailleurs, il n'a pas été donné suite aux nouvelles demandes d'aide, qu'elles émanent d'une association déjà subventionnée ou non.

Après instruction par les services du Conseil départemental des différentes demandes, dont les dossiers sont complets à ce jour, il est proposé d'attribuer 11 subventions en faveur de 11 associations et organismes pour un montant total de 102 850 €. Les propositions vous sont récapitulées ci-dessous.

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

- * Ecole Alsacienne de Chiens guides d'Aveugles – mise à disposition gratuite d'un chien guide – formation des chiens et des maîtres. **8 400 €**
- * CICAT 68 – lieu unique sur le Département pour informer et conseiller sur les moyens techniques de prévention et de compensation du handicap. **15 000 €**
- * La Navette – Groupe d'Entraide Mutuelle – accueille des personnes en situation de fragilité psychique pour leur permettre de recréer des liens sociaux. **21 000 €**
- * Le Gem de Colmar - Groupe d'Entraide Mutuelle – accueille des personnes en souffrance psychique à travers des activités sociales. **10 500 €**
- * Capda – Collectif des Associations des Personnes Déficiantes Auditives du Haut-Rhin – représente ces personnes dans les instances départementales. **3 500 €**
- * Société des amis des aveugles du Haut-Rhin – aide aux personnes handicapées visuelles. **1 050 €**
- * Association Socio-Culturelle et Sportive des Sourds de Mulhouse - a pour objet de proposer à un public de sourd et malentendant la participation à des activités sportives et culturelles ainsi qu'un accompagnement d'aide administrative et sociale. **1 000 €**
- * Les Ailes de l'Espoir - Groupe d'Entraide Mutuelle - accueille des personnes en situation de fragilité psychique pour leur permettre de recréer des liens sociaux, de rompre avec leur isolement. **14 000 €**

PERSONNES AGEES :

- * Jalmalv - Accompagnement des grands malades et/ou en fin de vie et de leurs proches par des bénévoles formés, en milieu hospitalier et à domicile. **2 450 €**
- * Adeipa - Formation pour les bénévoles intervenant dans les EHPAD. **5 950 €**
- * CLIC Ville de Mulhouse - Fonctionnement du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) " La Clé des Aînés" : accueille, informe et oriente le public âgé mulhousien à 87%, organise également des actions collectives à visées préventives tels que des conférences et ateliers. **20 000 €**

Il vous est proposé :

- d'accorder, dans le cadre de l'action sociale, des subventions de fonctionnement pour un montant total de 102 850 € aux associations et organismes, telles que détaillées dans la liste annexée au présent rapport (annexe 1),

- de préciser que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les lignes budgétaires prévues au budget 2016 :

- 74 450 € sur le Programme I 721, Chapitre 65, Fonction 52, Nature 6574,
- 8 400 € sur le Programme I 711, Chapitre 65, Fonction 53, Nature 6574,
- 20 000 € sur le Programme I 711, Chapitre 65, Fonction 53, Nature 65734

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN